

# MARCHE NORDIQUE PAYS MELUSIN

## Règlement

### Les 6H VIVONNOISES

#### Article 1 : Organisation

L'association MARCHE NORDIQUE PAYS MELUSIN organise un évènement.

« Les 6 Heures VIVONNOISES » chronométrée, le Samedi 25 Novembre 2023

#### Article 2 : Lieu de la manifestation

La manifestation se déroulera entièrement sur le territoire Vivonnois. Le départ et l'arrivée seront au Parc de Vounant, 86370 VIVONNE.

#### Article 3 : Partenaires



#### Article 4 : Déroulement et parcours

L'évènement se déroulera en une seule étape à allure libre.

Le départ est fixé le samedi 25 Novembre 2023 à 10 h et se termine le samedi 25 Novembre 2023 à 16 h.

Les 6 heures VIVONNOISE se déroulent **en individuel ou par équipe de 2/3 ou 4 personnes maximum**. Chaque équipe dispose d'un seul dossard transmissible qui devra obligatoirement être porté et visible durant toute la durée de l'évènement.

Au sein d'une équipe, l'alternance des partenaires se fera dans l'ordre et le rythme choisi par le groupe. Les relais s'effectuent uniquement dans la zone prévue à cet effet.

A savoir : La possibilité est offerte à l'équipe de marcher à plusieurs en même temps.

Néanmoins, un seul relais sera comptabilisé.

La distance de la boucle est de 1,7 km. Bâtons obligatoire.

# **MARCHE NORDIQUE** **PAYS MELUSIN**

## **Article 5** : Certificat médical / Licence

Cet évènement Marche Nordique est ouvert à toutes personnes majeure le jour de l'évènement (18 ans révolus), licenciées ou non. Présentation obligatoire d'un certificat médical d'aptitude a la marche nordique en compétition datant de moins d'un an ou d'un numéro de licence FFA de la saison en cours.

## **Article 6** : Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne sur RUN CHRONO

Ou sur place le jour de l'épreuve.

Tarifs par personne : 20€ du 17 juin au 30 septembre 2023

25€ du 01 octobre au 24 novembre 2023

28€ sur place (inscription de 8h à 9h45)

## **Article 7** : Accueil et restauration.

Le village ouvrira ses portes à 8h.

Des toilettes seront disponibles au village de départ pendant toute la durée de l'évènement.

Une buvette et autres stands proposeront de quoi se restaurer.

## **Article 8** : Sécurité

Chaque marcheur participe sous sa propre responsabilité et devra s'assurer auprès de son médecin que son état de santé lui permet de participer à cet évènement.

Les accompagnateurs à vélo ne sont pas autorisés sur le parcours.

Le marcheur s'engage à emprunter uniquement le parcours balisé, sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et ne sera en aucun cas prioritaire sur un véhicule.

Chaque participant a l'obligation de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours. En cas d'impossibilité de joindre le PAS, le numéro d'urgence est le 112.

Un PAS (Point d'Alerte Secours) sera sur place au village de départ (DAVID 06.87.98.41.89)

**Article 9** : Assurance et responsabilité.

L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile contractée auprès de la MAIF.

L'organisation décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques, immédiats ou futurs, le vol et les conséquences consécutives à de fausses déclarations. Le responsable du PAS, pourra arrêter tout participant en mauvaise condition physique apparente.

**Article 10** : Annulation.

L'organisation ne propose pas de garantie annulation pour les inscriptions.

En cas d'annulation par l'organisation, aucun dédommagement ne pourra être accepté.

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo défavorables, l'organisation se réserve le droit de retarder le départ de l'évènement, de l'arrêter, de modifier son parcours, voir de l'annuler sans préavis, sans que les marcheurs puissent prétendre à aucune indemnisation.

**Article 9** : Gestion des déchets.

Une attention particulière à l'environnement des sites traversés par le parcours sera portée.

Il est interdit de jeter les déchets sur le parcours. Les emballages vides devront être déposés dans les poubelles mises à disposition dans le village départ et points de ravitaillement.

**Article 10** : Droit à l'image.

L'organisateur se réserve le droit d'utiliser toutes les images, photographies et vidéos prises lors de l'évènement, ainsi que les noms des participants à des fins de communication sur différents supports.

## 6H VIVONNOISE

### PARCOURS



#### Village Départ

Départ/Arrivée/ravitaillement au parc du château



Rotation dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.

Partie route (respectez le code de la route)



Déroulement de la journée :

8h-10h → Ouverture des inscriptions/récupération des dossards

9h45 → Échauffement collectif animé par l'organisation

10h → Départ des 6h

16h → Fin des 6h

A partir de 16h30 → Remise des récompenses